



AGIR ENSEMBLE
POUR LES DROITS HUMAINS

FICHE STRATÉGIQUE N°3

FAIRE VIVRE UN RÉSEAU DE PROTECTION DES DÉFENSEUR·ES DES DROITS HUMAINS

Renforcer les liens, la solidarité et les capacités d'action pour une protection collective efficace

DES RÉSEAUX SOLIDES POUR UNE PROTECTION DURABLE

Dans un contexte de répression croissante des libertés, les réseaux de protection des DDH représentent des espaces de solidarité, de sécurité et de capacité d'action collective. Mais faire vivre un réseau est un défi complexe, entre diversité des acteur·ices, différences culturelles, et contraintes opérationnelles. Cette fiche propose des repères pour renforcer les réseaux et permettre aux DDH de faire face ensemble aux menaces qui pèsent sur leurs engagements.

Un réseau vivant est celui qui transforme les expériences individuelles en une force collective, capable de créer du changement au-delà des frontières.

LA FORCE DES RÉSEAUX FACE AUX MENACES

Le projet Initiative pour les défenseur·es des droits humains dans le monde dans le cadre duquel s'intègre cette capitalisation constitue un réseau de fait d'organisations. Il s'agit d'un projet de trois ans réunissant plus de 20 partenaires locaux et avec des activités dans 10 pays, sur 4 continents différents.

Ce réseau comporte trois niveaux : les opérateurs du projet (des ONG dont le siège et l'équipe salariée est en France), les membres et partenaires de chaque opérateur ; les réseaux de DDH sur le terrain. Ces niveaux sont schématiques et se confondent parfois dans les actions. Les ONG porteuses du projet et les associations locales sont déjà engagées au quotidien dans des missions d'animation et de vie de réseau.

Faire réseau est un défi considérable, particulièrement dans des contextes de répression des libertés, car cela consiste à créer de l'appartenance, de la confiance et de la sécurité aux adhérent·es au réseau. La notion de réseau n'est pas nouvelle pour les organisations et est devenue de plus en plus présente dans le champ des droits humains pour faire face à la montée des interdépendances, la complexité croissante des projets et l'internationalisation des organisations (et de leur gouvernance). Les technologies de l'information ont grandement favorisé la collaboration, au-delà des frontières internes des structures, et la création de réseaux temporaires, tournés vers l'action et la conduite de projets : les consortiums.



LES DÉFIS ET PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉS



1. CRÉER DE LA CONFIANCE MALGRÉ LES RISQUES DE RÉPRESSION

Alors que les violations des droits humains sont de plus en plus nombreuses et touchent directement les participant·es à la capitalisation, se profile un premier défi de taille dans la mise en place d'un réseau de protection des DDH : créer de la confiance.

Un réseau de protection des DDH prend toute sa force en combinant action collective et solidarité interne, deux piliers nourris par une vision commune formalisée par l'écriture d'une charte de valeurs, principes et règles communes.

Comment le faire alors que la peur de l'espionnage, de l'infiltration et de la trahison est présente dans les esprits et les histoires militantes ?

Comment y parvenir alors que les occasions de se rencontrer dans des lieux sécurisés et de prendre du recul sur le quotidien sont très rares ?



2. CONSTRUIRE UNE IDENTITÉ FORTE MALGRÉ L'URGENCE DE L'ACTION

Par ailleurs, alors qu'un réseau a besoin de créer une identité forte, de bien se positionner par rapport à ses membres pour offrir des services efficaces et de construire un espace clair et sécurisé, les réseaux de protection de DDH sont souvent contraints par l'urgence de l'action et par la multiplicité des parties prenantes.



3. PASSER DU CONSORTIUM AU VÉRITABLE RÉSEAU

Un des grands défis pour la prochaine étape du projet est celui de passer du stade de consortium, d'agrégats d'activités et d'associations, à celui d'un réseau, même informel, de protection et de promotion des DDH.

Le défi est considérable car il s'agit de basculer d'une logique de projet vertical (bailleurs/bénéficiaires) à une co-construction horizontale qui implique de transformer tous les acteurs en co-bénéficiaires grâce à des mécanismes concrets de décision partagée, redevabilité mutuelle et capitalisation collective des savoirs.





4. CRÉER DU COMMUN DANS LA DIVERSITÉ ET DÉCOLONISER LES RAPPORTS DE POUVOIR



Agissant dans un cadre multiculturel, où la notion de protection peut avoir des sens différents, les DDH font face à la problématique de créer du commun dans la diversité, de devoir structurer un réseau tout en maintenant la spécificité de chacun.

Un réseau international de protection des DDH doit relever un double défi : il s'agit non seulement de collaborer entre Nord et Sud dans une perspective interculturelle, mais de décoloniser les rapports de pouvoir et de savoirs pour transformer les bénéficiaires en sujets à part entière, déterminés par leurs contextes.

5. DÉVELOPPER DES DYNAMIQUES DE CONFIANCE FONDÉES SUR L'ENTRAIDE



Pour faire réseau, les DDH impliqués dans le projet doivent développer à tous les niveaux des dynamiques de confiance, fondées sur l'entraide et la coopération plutôt que sur les seules exigences de redevabilité, à travers des espaces de dialogue réguliers et des actions conjointes.

Alors même qu'ils cumulent les casquettes et les responsabilités, il s'agit d'un défi majeur mais nécessaire pour créer des liens pérennes entre organisations.

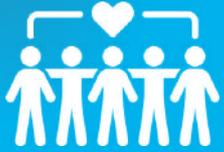
6. FAIRE DE LA CAPITALISATION UNE ROUTINE COLLECTIVE



Faire de la capitalisation une routine collective : un processus culturel vivant qui recentre en permanence le projet sur les impacts réels et les changements induits plutôt que sur les livrables, en questionnant systématiquement la pertinence des stratégies à la lumière des apprentissages du terrain.

APPRENTISSAGES

Face à la complexité des contextes répressifs et à la nécessité de renforcer les stratégies collectives de protection, les réseaux de DDH ont tiré de nombreuses leçons de leurs expériences. Ces apprentissages offrent des repères concrets pour renforcer les liens de solidarité, structurer les modes de fonctionnement des réseaux et mieux accompagner les défenseur·es dans leurs luttes. Ils rappellent que la protection collective ne se limite pas à des mécanismes de sécurité, mais repose avant tout sur la force du lien humain, la confiance partagée et l'engagement commun.



1. LE RÉSEAU : UN ESPACE VITAL DE PROTECTION ET D'APPARTENANCE

Le réseau est vital pour les personnes impliquées dans la capitalisation. Il représente la protection, l'appartenance à une famille militante, et agit comme un filtre face à un milieu extérieur hostile.

Les DDH trouvent dans les réseaux un sentiment de solidarité et de protection collective, qui renforce leur capacité à agir dans leurs contextes répressifs.



2. L'UNION FAIT LA FORCE : DILUER LES RESPONSABILITÉS POUR MIEUX SE PROTÉGER

Le réseau permet de diluer les responsabilités et de rendre plus difficile l'attaque frontale contre une militante : l'union fait la force.



3. PARTAGER SAVOIRS ET RENFORCER LA SOLIDARITÉ COLLECTIVE

Le réseau, quand il fonctionne correctement, crée du partage de connaissances et favorise une solidarité collective active.



4. FONDER LE RÉSEAU SUR UNE VISION ET DES VALEURS PARTAGÉES

Le réseau est très dépendant des relations interpersonnelles. Pour dépasser cette limite, il est important de construire une vision commune, fondée sur des valeurs et principes partagés, ainsi que sur la capacité à communiquer et coopérer à toutes les échelles.



5. MUTUALISATION ET DÉPASSEMENT DE SOI DANS L'ENGAGEMENT MILITANT

L'appartenance à un réseau fort engendre une mutualisation des forces, une complémentarité des actions entre les membres et un dépassement de soi, porté par les notions d'engagement et de courage.

APPRENTISSAGES

6. TROUVER L'ÉQUILIBRE ENTRE PROXIMITÉ ET ÉCHELLE INTERNATIONALE

Le réseau se construit toujours dans une tension entre l'action de terrain et l'échelle internationale de protection. Les légitimités doivent se superposer et non entrer en conflit.



7. CLARIFIER LE MODE DE FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU

Le réseau doit choisir un mode de fonctionnement adapté et clair, et trouver l'équilibre fragile entre centralisation et décentralisation, entre une coordination forte et une large autonomie des membres.



8. RENFORCER LES CAPACITÉS COMME LEVIER D'EMPOUVOIREMENT

Le renforcement des capacités serait plus efficace en clarifiant ses objectifs et sa portée, afin d'en faire un véritable levier d'action. Souvent confondu avec la formation ou l'appui financier, il relève plutôt d'un processus d'empouvoirement, qui articule trois dimensions :

- Transformation individuelle,
- Action collective,
- Proximité et influence politique sur la société.



9. LA CAPITALISATION : COLONNE VERTÉBRALE DU RÉSEAU

La capitalisation permet de transformer les expériences éparses en savoirs structurés, utiles et échangeables (bonnes pratiques documentées, matrices d'analyse, nouveaux récits formalisés).

Elle permet au réseau de dépasser l'urgence permanente pour construire une mémoire collective et éviter la perte des apprentissages cruciaux.





AGIR ENSEMBLE
POUR LES DROITS HUMAINS

ALLER PLUS LOIN

EXPLORER LE SITE ET LES PUBLICATIONS DU COLLECTIF INCITE ! QUI A PUBLIÉ PLUSIEURS DOCUMENTS-CLÉS SUR LES LIENS ENTRE FINANCEMENTS, REDEVABILITÉ ET ACTION MILITANTE :

- Les ressources du "Leading change network"
<https://leadingchangenetwork.org/>
- Henriksen, Lasse Folke et Leonard Seabrooke.
- " Transnational organizing: Issue professionals in environmental sustainability networks ", Organization. Septembre 2016, vol.23 n° 5. p. 722-741.
- Almeida, Paul et Chris Chase-Dunn. « Globalization and Social Movements », Annual Review of Sociology. 30 juillet 2018, vol.44. Volume 44, 2018. p. 189-211. En ligne : <https://www.annualreviews.org/content/journals/10.1146/annurev-soc-073117-041307>.
- Les travaux d'Orl Brafman sur la question de l'importance de la proximité dans les réseaux.

SÉRIE DE 4 PODCAST DU PROJET DÉFENSEUR-ES ISSUS DE LA CAPITALISATION :

- Podcast 01 : Le sentiment de protection d'un.e DDH
- Podcast 02 : L'appartenance au réseau DDH
- Podcast 03 : C'est quoi un.e bon.ne défenseur.e ?
- Podcast 04 : La redevabilité